

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Premier trimestre 2010

Mise à disposition du public le 31 mars 2010

SOMMAIRE

	Pages
Arrêtés du Maire	2 à 9
Décisions du Maire	10 à 13
Délibérations du Conseil Municipal	14 à 23

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°08 du 05 janvier 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Centre de Formation Les Etablières

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Centre de Formation Les Etablières", classé dans la 5^{ème} catégorie, de type R, situé route de la Gorandière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°10 du 05 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de tirage et de raccordement de fibre optique France Télécom – avenue des Sables – rue Gustave Eiffel - rue Louis Lépine

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier avenue des Sables – rue Gustave Eiffel – rue Louis Lépine du 11 au 29 janvier 2010.

Arrêté n°11 du 05 janvier 2010 :

Création d'un ossuaire municipal au cimetière de l'Aurore

Affecte l'emplacement n°H15-13 à perpétuité aux restes exhumés en provenance des sépultures faisant retour à la Commune.

Arrêté n°29 du 13 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture et de remblaiement de tranché – rue de l'Aurière et rue Etienne Lenoir

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue de l'Aurière et rue Etienne Lenoir du 25 janvier au 21 mars 2010.

Arrêté n°39 du 15 janvier 2010 :

Ouverture exceptionnelle des magasins de négoce pour l'aménagement de la maison le dimanche 24 janvier 2010

Retire l'arrêté n°989 du 17 décembre 2009.

Autorise exceptionnellement les magasins de négoce pour l'aménagement de la maison des Herbiers, à l'exception de la partie "meubles", à ouvrir le dimanche 24 janvier 2010.

Arrêté n°40 du 15 janvier 2010 :

Ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 14 mars 2010

Autorise exceptionnellement les concessions automobiles des Herbiers à ouvrir le dimanche 14 mars 2010.

Arrêté n°41 du 15 janvier 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Maison de Retraite du Clergé

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Centre de Formation Les Etablières", classé dans la 5^{ème} catégorie, de type R, situé route de la Gorandière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°42 du 15 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour l'effacement du réseau électricité intitulé rue des Pierres Fortes

Interdit la circulation et le stationnement du 25 janvier au 19 février 2010 dans la rue des Pierres Fortes (de la rue des Arts à la rue de la Fontaine du Jeu).

Arrêté n°48 du 20 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de l'accotement - rue du Donjon

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue du Donjon du 22 au 29 janvier 2010.

Arrêté n°49 du 20.01 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture et remblaiement de chaussée - Rue Ampère

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue Ampère du 27 janvier au 26 février 2010.

Arrêté n°50 du 20 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture et remblaiement de chaussée – Avenue de la Maine et Rue Massabielle

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier avenue de la Maine – rue massabielle du 27 janvier au 26 février 2010.

Arrêté n°51 du 20 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture et remblaiement de chaussée – Rue de Clisson

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue de Clisson du 27 janvier au 26 février 2010.

Arrêté n°52 du 21 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable – rue du Pouet

Interdit, en fonction des travaux, la circulation à tous les véhicules rue du Pouet (entre la rue des Pêcheurs et l'avenue de l'Aurore) du 25 au 26 janvier 2010.

Arrêté n°53 du 21 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eaux usées – Zone artisanale la Tibourgère – RD 755

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier zone de la Tibourgère – RD 755 du 15 au 19 février 2010.

Arrêté n°55 du 22 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue - rue des Arts

Interdit la circulation à tous les véhicules dans la rue des Arts le 26 janvier 2010 de 8h à 17h30.

Arrêté n°57 du 25 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 26 janvier 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules poids-lourds sur le parking du Mont des Alouettes le mardi 26 janvier 2010 de 6h à 14h.

Arrêté n°58 du 27. janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable - Rue du Grand Fief

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue du Grand Fief du 22 février au 4 mars 2010.

Arrêté n°59 du 27 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable - Rue Notre Dame

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue Notre-Dame du 22 février au 4 mars 2010.

Arrêté n°60 du 27 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur ligne France Telecom - Avenue des Sables

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier avenue des Sables du 3 au 13 février 2010.

Arrêté n°61 du 27 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue - Rue des Arts

Interdit la circulation à tous les véhicules dans la rue des Arts du 28 janvier au 4 février 2010.

Arrêté n°62 du 27. janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable - Lieu dit "La Beltière"

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier au lieu-dit "La Beltière" du 8 février au 8 mars 2010.

Arrêté n°63 du 27 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable - Chemin des Mules - La Chardière

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier chemin des Mules à la Chardière du 8 au 18 février 2010.

Arrêté n°67 du 29 janvier 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz - rue Charles Gounod

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier rue Charles Gounod du 15 au 19 février 2010.

Arrêté n°74 du 02 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation d'un réseau d'assainissement - rue du portail de l'Etenduère

Interdit la circulation à tous les véhicules rue du Portail de l'Etenduère (partie de la route départementale 160 à l'entrée du lycée Jean XXIII) du 11 au 12 février 2010.

Interdit la circulation à tous les véhicules rue du Portail de l'Etenduère (partie de la rue de l'Amiral de l'Etenduère à l'entrée du lycée Jean XXIII) du 15 au 26 février 2010.

Arrêté n°77 du 03 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement des rues de la Planche de la Vallée et du Petit Lait

Pourra interdire, suivant l'avancement du chantier, la circulation et le stationnement par tronçons ponctuels sur la rue de la Planche de la Vallée et la rue du Petit Lay du 8 février au 26 mars 2010. Pourra remettre, suivant l'avancement du chantier, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier du 8 février au 26 mars 2010.

Arrêté n°82 du 04 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le festival FREE SON DIVERS les 27, 28, 29 février 2010

Interdit le stationnement de tous les véhicules (hors riverains) et notamment des festivaliers du 26 février à 17h au 28 février 2010 dans le périmètre suivant : Grande Rue, rue de Saumur, place du Champ de Foire, rue des Pierres Fortes, rue Nationale, rue du 11 novembre, avenue des Marronniers, rue d'Ardelay et rue du Pont de la Ville.

Interdit la circulation des véhicules du 26 février à 17h au 28 février 2010 à 8h rue de la Prise d'Eau et rue des bains Douches.

Arrêté n°83 du 04 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue - Rue des Arts

Interdit la circulation à tous les véhicules dans la rue des Arts le 5 février 2010 de 8h à 17h.

Arrêté n°84 du 04 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation Turbulence des 13 et 14 février 2010

Interdit le stationnement et la circulation de tous les véhicules (hors riverains) du 13 février à 16h au 14 février 2010 à 3h dans le périmètre suivant : rue des Hêtres, rue de l'Ormeau, route de Bellevue, rue des Tilleuls.

Arrêté n°89 du 11 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour course Rosalie le 1^{er} mai 2010

Interdit le stationnement et la circulation de tous les véhicules le 1^{er} mai 2010 de 15h à 22h30 dans le périmètre suivant : rue Mgr Massé, rue du Donjon, rue du Bois Joly.

Interdit le stationnement des véhicules sur le parking du Château à partir du vendredi 30 avril 2010 à 12h.

Arrêté n°90 du 12 février 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - magasin Intersport

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Intersport", classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°100 du 15 février 2010 :

Ouverture exceptionnelle des commerces de vêtements et de chaussures le dimanche 21 mars 2010

Autorise exceptionnellement les commerces de vêtements et de chaussures des Herbiers à ouvrir le dimanche 21 mars 2010.

Arrêté n°106 du 15 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation d'un réseau d'assainissement - rue du portail de l'Etendue

Interdit la circulation à tous les véhicules dans la rue de l'Etendue le 16 février 2010.

Arrêté n°120 du 22. février 2010 :

Modification n°2 de l'arrêté 2009-466 tarification billetterie Herbauges

Met en vente 400 catalogues pour chacun des artistes "Paul VERVEINE" et Bernard DESCAMPS", du 1^{er} mars au 31 décembre 2010 au prix de 5 €.

Arrêté n°121 du 22 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable – lieu-dit Baritaude

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit le stationnement au droit du chantier au lieu-dit "Baritaude" du 15 au 25 mars 2010.

Arrêté n°123 du 23 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue – rue des Arts

Interdit la circulation à tous les véhicules dans la rue des Arts du 23 au 26 février 2010 de 8h à 17h.

Arrêté n°125 du 24 février 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la VC 212

Pourra mettre, suivant l'avancement du chantier, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier du 1^{er} au 26 mars 2010.

Arrêté n°130 du 1^{er} mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de scellement de tampon – Grande Rue

Ferme à la circulation le sens montant de la Grande Rue le mardi 2 mars 2010 de 8h à 17h.

Arrêté n°134 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café- bar « L'ARRET DE BUS »

Autorise le café "L'Arrêt de Bus" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 168 €.

Arrêté n°135 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café- bar « LE BARBATRUC »

Autorise le café "LeBarbatruc" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 864 €.

Arrêté n°136 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-bar « LE DONJON »

Autorise le café "Le Donjon" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 24 €.

Arrêté n°137 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement- installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LE DELICE DES HALLES »

Autorise le café "Le Délice des Halles" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 211,20 €.

Arrêté n°138 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LA BOUCHERIE »

Autorise le café "La Boucherie" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 156 €.

Arrêté n°139 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LE PARLOIR »

Autorise le café "Le Parloir" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 108 €.

Arrêté n°140 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LE CHAT HUANT »

Autorise le café "Le Chat Huant" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 432 €.

Arrêté n°141 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-bar « LES ARCADES »

Autorise le café "Les Arcades" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 624 €.

Arrêté n°142 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LA PIZZERIA »

Autorise le café "La Pizzeria" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 216 €.

Arrêté n°143 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « L'AVANT PREMIERE »

Autorise le café "L'Avant Première" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 168 €.

Arrêté n°144 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LE BI-COOK »

Autorise le café "Le Bi-Cook" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 120 €.

Arrêté n°145 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-bar « LE CAFE DES SPORTS »

Autorise le café "Le Café des Sports" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 216 €.

Arrêté n°146 du 2 mars 2010 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse de café-restaurant « LES SAVEURS DE FÈS »

Autorise le café "Les Saveurs de Fès" à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse de café moyennant le respect de certaines conditions et le paiement d'une redevance de 144 €.

Arrêté n°149 du 4 mars 2010 :

Ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage le dimanche 7 mars 2010

Autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage le dimanche 7 mars 2010.

Arrêté n°151 du 4 mars 2010 :

Permis de stationnement – installation temporaire d'un commerce sur le Marché St Pierre par M. PIGNON Jean-Louis

Autorise M. PIGNON à occuper, le samedi de 7h à 13h, à compter du 1^{er} avril 2010, l'emplacement n°17 du Marché St Pierre pour son activité de vente de miel.

Arrêté n°153 du 5 mars 2010 :

Ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions au centre commercial Leclerc - Grain de Malice

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Grain de Malice", classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M, situé avenue des Chauvières aux Herbiers, à ouvrir à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°156 du 9 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la Rue Claude Debussy

Ferme à la circulation et interdit le stationnement, en raison du chantier, du 15 mars au 30 avril 2010, la rue Claude Debussy (de l'avenue Charles de Gaulle à la rue Hector Berlioz) et la rue Michel Richard Delalande (de la rue Claude Debussy au parking scolaire de l'école de la Métairie).

Arrêté n°157 du 9 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remise à niveau d'un regard gaz – rue de l'Etendue

Pourra mettre, suivant l'avancement du chantier, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée AK3 AK5, par feux tricolores, par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier pour une période allant du 22 mars au 12 avril 2010.

Arrêté n°158 du 9 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remise à niveau d'un regard gaz – rue Louis Lepine

Pourra mettre, suivant l'avancement du chantier, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée AK3 AK5, par feux tricolores, par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier pour une période allant du 22 mars au 12 avril 2010.

Arrêté n°163 du 12 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la reprise du réseau d'eau potable – rue du Petit Lay

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores, par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier pour une période allant du 15 mars au 26 mars 2010.

Arrêté n°164 du 12 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 3 avril

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules dans la Cour de la Mission le samedi 3 avril 2010 de 19h à 22h.

Arrêté n°165 du 12 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la VC 212

Ferme par tronçons la VC 212, suivant l'avancement du chantier, du 15 mars au 26 mars 2010.

Arrêté n°170 du 15 mars 2010 :

Organisation d'un vide-greniers par l'OGEC de l'école du Petit Bourg le dimanche 21 mars 2010

Autorise l'OGEC de l'école du Petit Bourg à organiser un vide-greniers au sein de l'établissement situé rue des Bénédictins le dimanche 21 mars 2010.

Arrêté n°174 du 16 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité la manifestation des 18 et 19 mars 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking du Théâtre les 18 et 19 mars 2010.

Arrêté n°178 du 18 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture et remblaiement de chaussée - Rue de la Guerche

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores, par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue de la Guerche pour une période allant du 18 mars au 9 avril 2010.

Arrêté n°179 du 18 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour l'effacement du réseau - Rue du Pont de la Ville et Rue du Guichet

Interdit le stationnement et la circulation (sauf riverains) dans les rues du Pont de la Ville, du Tramway et du Guichet durant différentes périodes.

Arrêté n°180 du 18 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de renouvellement de réseaux aux lieux dits "Le Bournier" et Le Bois Tissandeau"

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores, par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier pour une période allant du 29 mars au 21 mai 2010.

Arrêté n°189 du 22 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la VC 212

Ferme par tronçons la VC 212 du 6 au 19 avril 2010.

Arrêté n°193 du 25 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 4 avril 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur la rue des Bains Douches le 4 avril 2010 de 8h à 20h.

Arrêté n°196 du 26 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 3 avril 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur la Cour de la Mission le 3 avril 2010 de 19h à 22h.

Arrêté n°197 du 29 mars 2010 :

Ouverture exceptionnelle des commerces de vêtements et de chaussures le dimanche 18 avril 2010

Autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces de vêtements et de chaussures le dimanche 18 avril 2010.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

- décision n°01 du 4 janvier 2010 :

Avenant à la mutualisation de moyens auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers dans le domaine de la Gérontologie

L'indemnité de la mutualisation de moyens pour le CLIC est de 59 789 € pour l'année 2009.

- décision n°02 du 4 janvier 2010 :

Mutualisation de moyens auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers dans le domaine des affaires juridiques et foncières

Décide de mettre à la disposition de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les compétences en matière d'affaires juridiques et foncières de la Ville des Herbiers du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 moyennant une indemnité de 9 232 €.

- décision n°03 du 4 janvier 2010 :

Prestation de service auprès du CCAS des Herbiers

Décide de mettre à la disposition du CCAS des Herbiers les compétences en matière de gestion du personnel et des ressources humaines de la Ville des Herbiers moyennant une indemnité annuelle de 30 000 €.

- décision n°04 du 5 janvier 2010 :

Terrain sis lieu-dit La Roche – les Herbiers – bail d'occupation conclu avec Mme BAUBRY Martine

Décide de louer un terrain sis La Roche/Les Herbiers appartenant à Mme BAUDRY Martine, pour une durée de 6 ans à partir du 6 janvier 2010, moyennant un loyer annuel de 1 246,15 €.

- décision n°05 du 7 janvier 2010 :

Local n°31a sis bis rue de la Guerche – Les Herbiers – convention d'occupation précaire conclue avec la SARL Ecole de conduite Masson, Société civile école de conduite Baron-Loiseau et SARL Auto-école Vénard

Loue, à titre précaire, à compter du 11 janvier 2010, une partie du local n°31a (entrepôt) sis 7 bis rue de la Guerche – Les Herbiers, d'une superficie de 88,62 m², aux auto-écoles MASSON, BARON-LOISEAU et VENARD.

- décision n°06 du 7 janvier 2010 :

Garage n°3 sis rue du Brandon - Les Herbiers – convention d'occupation conclue avec M. Marc DAVID

Loue le garage n°3 sis rue du Brandon/Les Herbiers à M. DAVID à compter du 11 janvier 2010 moyennant un loyer mensuel de 39,26 €.

- décision n°07 du 11 janvier 2010 :

Installations sportives : avenant à la convention d'occupation avec le lycée polyvalent Jean Monnet

Modifie l'article 5 de la convention d'occupation avec le lycée polyvalent Jean Monnet fixant les tarifs d'utilisation des équipements sportifs.

- décision n°08 du 12 janvier 2010 :

Local de l'école DOLTO -grande rue St Blaise – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public du 9 décembre 2004 conclue avec l'association LOTUS BLEU – Les Herbiers

Proroge jusqu'au 15 décembre 2010 la convention d'occupation d'un local de l'école DOLTO sis Grande Rue/Les Herbiers conclue avec l'association LOTUS BLEU.

- décision n°09 du 19 janvier 2010 :

Local commercial n°5 sis 5 rue des Halles-Les Herbiers – avenant n°1 au bail commercial du 14 mars 1990 conclu entre M. et Mme LUCAS et la Commune des Herbiers

Modifie la dénomination du Preneur du bail commercial du 14 mars 1990 comme suit : Mme Claudie LUCAS, entrepreneur du salon de coiffure POSITIF.

- décision n°10 du 20 janvier 2010 :

Bâtiment industriel de l'ensemble immobilier sis 14 rue Edouard Branly – Les Herbiers : bail commercial conclu avec la S.A. GROUPE CESBRON/ St Barthélémy d'Anjou

Donne bail à loyer à titre commercial le bâtiment de 448 m² sis 14 rue Edouard Branly/Les Herbiers au Preneur SA GROUPE CESBRON moyennant un loyer mensuel de 1 075,20 € HT.

- décision n°11 du 27 janvier 2010 :

Logement d'habitation sis 24 rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec M. Daniel LABOUP

Retire la décision n°110 du 28 décembre 2009.

Loue à compter du 1^{er} février 2010 le logement sis 24 rue du Pont de la Ville/Les Herbiers à M. LABOUP Daniel moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 400 €.

- décision n°12 du 27 janvier 2010 :

Local sis 28 rue Monseigneur Massé – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local conclu avec l'association TEMBO.

Proroge jusqu'au 31 janvier 2011 la convention de mise à disposition d'un local communal sis 28 rue Monseigneur Massé – Les Herbiers conclue avec l'association TEMBO.

- décision n°13 du 29 janvier 2010 :

Local de stockage n°33 de l'ensemble immobilier industriel sis rue de la Guerche – les Herbiers : avenant n°1 au bail dérogatoire conclue avec la SAS TRANSPORTS PINEAU / LES HERBIERS

Proroge jusqu'au 31 janvier 2011 la convention de mise à disposition d'un local communal sis 28 rue Monseigneur Massé/Les Herbiers conclue avec l'association TEMBO.

- décision n°14 du 3 février 2010 :

Exercice du droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner – acquisition des parcelles cadastrées section AD n°186 et 360 sises cour de la mission – appartenant à CANALS CATHERINE

Décide de préempter les parcelles cadastrées section AD n°186 et 360 sise Cour de la Mission/Les Herbiers, de contenances respectives de 1a 75ca et 7ca et propose au Déclarant la somme de 50 € / m² comme prix de vente.

- décision n°15 du 15 février 2010 :

Tarifs d'animations 2010 régie des recettes du Service Animation Jeunesse et Grange Aux Idées

Fixe les tarifs des activités de la Grange aux Idées organisées par le Service Animation Jeunesse.

- décision n°16 du 16 février 2010 :

Atelier-relais n°8 et 9 sis 43 et 45 rue Denis Papin / Les Herbiers – convention d'occupation conclue avec l'EURL BRISSON PRO OPTIQUE

Met à la disposition de l'EURL BRISSON PRO OPTIQUE les ateliers-relais n°8 et 9 – 2^{ème} tranche – sis 43 et 45 rue Denis Papin/Les Herbiers à compter du 19 février 2010 moyennant un loyer mensuel de 840 € HT

- décision n°17 du 18 février 2010 :

Local sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local communal conclue avec la FNATH / section des Herbiers

Proroge la convention de mise à disposition d'un local communal, situé 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers, conclue avec la FNATH / section des Herbiers, jusqu'au 24 février 2010.

- décision n°18 du 25 février 2010 :

Local n°13 et n°14 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly/Les Herbiers : avenant n°8 à la convention du 13 avril 2004 conclue avec la SARL DRH

Met à la disposition de la SARL DHR en plus du local n°13, le local n°14 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers à compter du 8 mars 2010.

- décision n°19 du 3 mars 2010 :

Mutualisation de moyens auprès de la communauté de communes du Pays des Herbiers dans le domaine de l'informatique

Met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les compétences en matière d'informatique de la Ville des Herbiers moyennant une indemnité annuelle de 4 879 €.

- décision n°20 du 3 mars 2010 :

Mutualisation de moyens auprès de la communauté de communes du Pays des Herbiers dans le cadre du CLIC

Met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les compétences en matière d'indormation et de coordination gérontologie de la Ville des Herbiers moyennant une indemnité annuelle de 62 100 €.

- décision n°21 du 3 mars 2010 :

Mutualisation de moyens auprès de la communauté de Communes du Pays des Herbiers dans le cadre de la programmation culturelle et scolaire

Met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les compétences en matière de programmation culturelle scolaire de la Ville des Herbiers moyennant une indemnité annuelle de 5 677 €.

- décision n°22 du 4 mars 2010 :

Tarifs d'animation 2010 - régie de recette du Service Animation Jeunesse - musique actuelle

Fixe le tarif de la formation d'aide à la répétition des groupes locaux organisée par le Service Animation Jeunesse à 10 € par musicien et par après-midi de formation.

- décision n°23 du 4 mars 2010 :

Bâtiment à usage de stockage sis 2 avenue des Marronniers – Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec la SAS CWF

Loue à titre précaire le bâtiment à usage de stockage avec quai (superficie de 308 m²) situé au lieu-dit La Gare sur un terrain clôturé et cadastré sections C n°4629 – 4245 et AH n°503 (contenance globale de 14a 51 ca) à la SAS CWF à compter du 1^{er} avril 2010 moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 650 € HT.

- décision n°24 du 12 mars 2010 :

Bureau premier étage de l'immeuble sis rue Château Gaillard – Les Herbiers : bail dérogatoire conclue avec la SARL SECURITAS France et la Commune des Herbiers

Donne à bail à loyer, à titre provisoire et précaire, conformément aux stipulations de l'article L. 145-5 du Code de Commerce, et par dérogation expresse, en toutes ses dispositions, au statut des baux commerciaux, le bureau nommé "salle de repos" d'une surface de 21,92 m² et un accès aux parties communes de l'ensemble immobilier situé au premier étage de l'immeuble de bureaux sis rue Château Gaillard – Les Herbiers, à la SARL SECURITAS France.

- décision n°25 du 15 mars 2010 :

Tarifification Ecole de musique municipale saison 2010-2011

Fixe les tarifs des inscriptions des élèves à l'Ecole de Musique Municipal pour l'année scolaire 2010/2011.

- décision n°26 du 17 mars 2010 :

Bâtiment n°34 de l'ensemble immobilier industriel sis rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°6 au bail commercial du 1^{er} juillet 1999 conclue avec ZIEGLER France SA

Les parties conviennent expressément que l'occupation du bâtiment n°32 cesse à compter du 1^{er} avril 2010. A compter du 1^{er} avril 2010, la société ZIEGLER FRANCE S.A. versera à la Ville un loyer mensuel de 4 379,13 € H.T. au titre de l'occupation du bâtiment n°34, révisable selon les dispositions de l'article 5 du bail commercial du 1^{er} juillet 1999.

- décision n°27 du 23 mars 2010 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention de mise à disposition du 13 avril 2007 conclue avec l'union départementale CFDT

Proroge la convention de mise à disposition conclue avec l'Union Départementale CFDT pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers jusqu'au 31 mars 2012.

- décision n°28 du 24 mars 2010 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'union départementale CFTC

Proroge la convention de mise à disposition conclue avec l'Union Départementale CFTC pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers jusqu'au 31 mars 2012.

- décision n°29 du 24 mars 2010 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'union départementale FO

Proroge la convention de mise à disposition conclue avec l'Union Départementale FO pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers jusqu'au 31 mars 2012.

- décision n°30 du 24 mars 2010 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'union départementale CGT

Proroge la convention de mise à disposition conclue avec l'Union Départementale CGT pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers jusqu'au 31 mars 2012.

- décision n°31 du 24 mars 2010 :

Bâtiment de stockage sis 5 rue Romanet – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'OGEC du Brandon/St Joseph – Les Herbiers

Met à la disposition de l'OGEC du Brandon/St Joseph, à titre gracieux, du 6 mai au 8 juin 2010, un entrepôt de stockage d'une superficie de 374 m² comprenant un bureau, un atelier, des douches et sanitaires sis 5 rue Romanet – Les Herbiers.

- décision n°32 du 26 mars 2010 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'union départementale CFE-CGC

Proroge la convention de mise à disposition conclue avec l'Union Départementale CFE-CGC pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers jusqu'au 31 mars 2012.

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : UNE OBLIGATION LEGALE

Le Conseil municipal prend connaissance des orientations budgétaires pour 2010.

2 - TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES

Le Conseil Municipal applique les tarifs des droits de place des foires et marchés ci-dessous, à compter du 1er avril 2010 :

Objet	Tarif 2009	Tarif 2010
Branchement électrique	1,90 €	1,90 €
Chapiteau ou manège forain le m ²	0,20 €	0,20 €
Présentation voiture véhicule	1,85 €	1,85 €
Stand forain	2,15 €	2,15 €
Stands et camions le ml	0,50 €	0,50 €
Terrasses de café par m ² et par mois	2,40 €	2,40 €
Marché St Pierre		
Emplacement dans les boxes le ml	2,00 €	2,00 €
Vitrine réfrigérée	1,40 €	1,40 €
Étalage intérieur le ml	1,20 €	1,20 €
Fonds d'animation		
Emplacement dans les boxes le ml	0,20 €	0,20 €
Vitrine réfrigérée	0,14 €	0,14 €
Étalage intérieur le ml	0,12 €	0,12 €
Étalage extérieur le ml	0,09 €	0,09 €

3 - DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE PROGRAMME LEADER POUR L'ACTION « PROJET ECO-ESPACE VERT »

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers une aide dans le cadre du programme Leader, pour l'action « projet éco-espace vert » et autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'établissement du dossier de demande de subvention.

4 - GARANTIES D'EMPRUNTS A LA SAMO POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS AU VAL DE LA PELLINIÈRE

Le Conseil Municipal adopte les dispositions ci-après :

Article 1 : La Commune des Herbiers accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement de quatre emprunts avec préfinancement d'un montant total de 1 235 177 € que la SAMO se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 14 logements individuels situés Val de la Pellinière aux HERBIERS.

Article 2 : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

	Prêt PLUS Foncier	Prêt PLA I Foncier	Prêt PLUS BBC	Prêt PLA I BBC
Montant	141 902 €	87 259 €	622 823 €	383 193 €
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.05 %	1.85 %	1.05 %

Echéances	annuelles	annuelles	annuelles	annuelles
Durée du préfinancement	18 mois maximum	18 mois maximum	18 mois maximum	18 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	50 ans	50 ans	35 ans	35 ans
Taux annuel de progressivité	0%	0%	0%	0%
<u>Double révisabilité limitée</u>	Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)	Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)	Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)	Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La garantie de la Commune des Herbiers est accordée pour la durée totale des prêts, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de :

- 50 ans à hauteur de la somme de 68 748,30 € pour le prêt PLUS Foncier de 141 902 € et le prêt PLA I Foncier de 87 259 €,

- 35 ans, à hauteur de la somme de 301 804,80 € pour les prêts PLUS BBC de 622 823 €, et le prêt PLA I BBC de 383 193 €,

majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune des Herbiers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire de la Commune des Herbiers à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

5 - ADOPTION DE L'AGENDA 21 INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda 21 et le mettra en œuvre collectivement dans l'ensemble des politiques communales.

6 - SITE DE LA GARE – ACCUEIL DES SPECTACLES AMBULANTS - ADOPTION DU REGLEMENT D'INSTALLATION

Le Conseil municipal approuve l'emplacement sur le site de la Gare pour l'accueil des spectacles ambulants ainsi que le projet de règlement.

7 - INSTALLATION D'UNE STATION D'EPURATION – ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN SISE LA JONCHERE APPARTENANT AUX CONSORTS DION

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition du terrain cadastré section ZP n° 59p, d'une contenance approximative de 1000 m², moyennant le prix de 0,30 € / m²,
- décide le versement à l'exploitant agricole M. BELLY Michel / Les Herbiers d'une indemnité d'éviction calculée suivant le barème établi entre les représentants départementaux de l'Agriculture et de l'Administration du 11 décembre 2009, soit 2 297 € / ha (1000 m² environ x 0,2297 € = 229,70 €) ; cette somme sera réajustée en fonction du document d'arpentage établi ultérieurement,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, l'étude de Me DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au compte 2111 du budget Assainissement 2010.

8 - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BÂTIE SISE COUR DE LA CASERNE APPARTENANT A LA SCI MAJUSTEM

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de ce bien cadastré section AK n° 794 et 795 au prix de 10 000 € ; autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'office notarial Mes DABLEMONT / DE BLANDERE étant chargé de la rédaction de l'acte et inscrit les crédits nécessaires au budget principal 2010 – compte 824-2118.

9 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PORTION DU CHEMIN SIS RUE DE LA ROCHE THEMER - CESSION DE CETTE PORTION DE CHEMIN A M. ET MME DAVID

Le Conseil Municipal :

- suit l'avis du commissaire-enquêteur sur ce projet de déclassement du domaine public d'une portion du chemin situé rue de la Roche Thémer, conformément au plan ci-annexé,
- constate la désaffectation d'une partie de ce bien et en prononce le déclassement du domaine public,
- décide la cession d'une portion du chemin à M. et Mme DAVID : 278 m² environ au prix de 2,30 € / m² (somme globale approximative de 639,40 €), sous réserve que les acquéreurs accordent un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée section C n° 3524, conformément au plan ci-annexé ;
- accepte le remboursement à la Ville par les acquéreurs des frais d'enquête publique, soit 249 € à la charge de M. et Mme DAVID, les frais de réalisation du document d'arpentage étant réglés directement par les acquéreurs,
- autoriser M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, Me DABLEMONT étant chargé de la rédaction de l'acte.

10 - ZONE D'ACTIVITES EKHO 3 – CESSION DU LOT A3 A LA S.A.R.L. SYNERLEC

Le Conseil Municipal :

- décide la cession du lot cadastré section YT n° 303 à la S.A.R.L. SYNERLEC ou toute autre société s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 13 € H.T. / m²,
- décide d'insérer dans l'avant-contrat et l'acte authentique, une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, Me LEVAUFRE étant chargé de la rédaction de l'acte.

11 - ZONE D'ACTIVITES LA MAINE – CESSION DU LOT 2 A Me DAMOUR – M. BRISSON – Mes DABLEMONT/DE BLANDERE

Le Conseil Municipal :

- décide la cession du lot 2 du lotissement de la Maine, cadastré section AB n° 191, à Me DAMOUR, M. BRISSON, Mes DABLEMONT/DE BLANDERE ou toute société se substituant à eux dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 60 € H.T. / m²,

- décide d'insérer dans l'avant-contrat et l'acte authentique, une clause anti-spéculative (durée de 10 ans) destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- charge M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat.

12 - APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME (AEU) POUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME, PRESENTATION DE LA MISSION ET DU PRESTATAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire propose au conseil municipal confirme le choix de la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) pour le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à demander toutes subventions concernant le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville des Herbiers associée à une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

13 - AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE - ENQUETE PUBLIQUE – SCEA DE L'ETANG – LES BOIS VERTS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter de la SCEA DE L'ETANG.

14 - LOTISSEMENT VAL DE LA PELLINIERE – PARTICIPATION COMMUNALE A L'OPERATION ORYON DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le Conseil Municipal accorde à la SAEML ORYON une subvention de 1,843 % du montant TTC de la construction et de la charge foncière selon le plan de financement présenté et plafonnée à 20 000 € et décide que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 72 2042 du budget principal 2010.

15 - CONSTRUCTION PRES DES VILLAGES L'ANGE BERGERE ET LA METAIRIE DE CONCISE : ATTRIBUTION D'UN NOM DE LIEU-DIT

Le Conseil Municipal approuve la dénomination « Le Grand Chemin » pour le lieu-dit de la nouvelle maison située entre les villages l'Ange Bergère et la Métairie de Concise.

16 - AVIS SUR LES DOSSIERS DE REGULARISATION OU D'EXTENSION D'ELEVAGE HORS-SOL

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable de principe aux dossiers participant à la diminution générale des bilans Azote et Phosphore sur le bassin versant et/ou ne participant pas à son augmentation ; cette disposition concerne notamment :
 - les extensions d'élevages, hors-sol ou non, sur le bassin versant qui présenteraient des solutions techniques permettant une diminution de charges épandues sur le bassin versant,
 - les créations d'élevages, hors-sol ou non, venant en remplacement d'élevages existant et présentant des solutions techniques permettant une diminution de charges épandues sur le bassin versant,
 - les créations d'élevages traditionnels respectant les normes durables et/ou Bio
 - tous les dossiers de diverses natures (regroupements, etc..) présentant des solutions techniques permettant de diminuer les charges épandues directement ou indirectement sur le bassin versant,
 - cet avis sera établi à partir des dossiers fournis par les services instructeurs et à partir du projet d'arrêté,
- de demander à l'autorité de tutelle préfectorale, dans le cadre du plan de gestion, de faire respecter le principe de l'amélioration générale des bilans Azote et Phosphore des cheptels hors-sol sur l'ensemble du bassin versant et de prendre tout moyen réglementaire de contrôle et de police à cet effet.

17 - PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DU PORTAIL DE L'ETENDUERE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché de travaux d'aménagement selon la procédure adaptée ; autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution et à signer toutes les conventions relatives aux travaux éventuels des concessionnaires.

18 - MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ESPACE URBAIN – AVENANT N°1 AU LOT 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché d'entretien de l'espace urbain du lot 2 – balayage manuel décrit ci-dessus autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

19 - MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DES SALLES HERBAUGES POUR DES REUNIONS POLITIQUES

Le Conseil Municipal modifie la délibération n° 58 du 19 mars dernier, en acceptant la mise à disposition des salles Herbauges, à titre gratuit, pour des réunions politiques en vue des élections régionales 2010.

20 - CONCERT RENAN LUCE DU 27 NOVEMBRE 2009 – VERSEMENT A LA VILLE D'UNE PARTIE DES RECETTES

Le Conseil municipal accepte l'encaissement de 20 % des bénéfices perçus par l'association Turbulences lors du concert de Renan Luce.

21 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BÂTIE SISE RUE NATIONALE APPARTENANT A LA S.C.I. LE QUINZE D'HERBAUGES

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de ce bien cadastré section AD n°462, d'une contenance de 87 m², au prix de 30 000 € ; autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'office notarial Me LEVAUFRE étant chargé de la rédaction de l'acte et inscrit les crédits nécessaires au budget principal 2010 – compte 824-2138.

22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de :

- transformer un emploi de Technicien supérieur chef en un emploi d'Ingénieur,
- transformer un emploi de Rédacteur principal en un emploi de Rédacteur Chef,
- créer un emploi permanent d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer un emploi permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.
- créer des emplois temporaires dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26.01.1984 :
 - quatre emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, pour une durée de 6 mois,
 - un emploi d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, pour une durée de 6 mois,
 - un emploi de Psychologue à temps non complet, à raison de 4,61 heures / semaine, pour une durée 6 mois, avec un traitement fixé dans la limite maximale du 4^{ème} échelon de l'échelle de psychologue (IB 480).

23 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal :

- institue la nouvelle prime de service et de rendement au profit des agents des cadres d'emplois précités dans les limites maximales fixées par le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009,
- décide que le montant alloué à chaque bénéficiaire sera fixé librement par l'autorité territoriale dans la limite des montants de base annuels maximum,
- décide qu'elle pourra être attribuée aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires des cadres d'emplois précités, et qu'elle sera être versée par douzième.

24 - MUTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL – SUBVENTION à la M.N.T.

Le Conseil municipal :

- donne son accord au versement de cette subvention à la M.N.T. au titre de l'année 2010,
- l'autoriser M. le Maire à procéder à son mandatement,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

25 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2009.

26 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2009.

27 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil municipal affecte les résultats de l'exercice 2009.

28 - CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT DU LANDREAU (VAL DE LA PELLINIÈRE)

Le Conseil municipal de bien vouloir : clôturer le budget annexe du lotissement du Landreau (Val de la Pellinière) ; affecte cet excédent au budget principal 2010.

29 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2009

Le Conseil municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville des Herbiers en 2009.

30 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Conseil municipal vote une nouvelle autorisation programme : Restauration de l'Eglise Saint Pierre et approuve la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement suivant le tableau ci-joint présenté à l'annexe budgétaire B 2.1 prévue par l'instruction budgétaire M14.

31 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2010.

32 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition.

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- suit les propositions de ses commissions et donner son accord aux subventions sus-désignées,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010.
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le somme de 23 000€.

34 - COTISATION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL (C.O.S.)

Le Conseil municipal :

- donne son accord au versement de la somme de 41.171 € au C.O.S. au titre de l'année 2010,
- autorise M. le Maire à procéder à son mandatement,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010, compte 020-6474.

35 - SUBVENTION POUR ETUDE CINEMA

Le Conseil municipal :

- verse à l'association "Grand Ecran" une subvention exceptionnelle de 3 956,37 € en remboursement de la facture acquittée par elle,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010, compte 33-6574-SUBEX.

36 - PARTICIPATION A L'EQUIPEMENT DU CINEMA GRAND ECRAN

Le Conseil municipal :

- accorde à l'association Grand Ecran une participation au taux de 50 % du montant de l'équipement, plafonné à 60 000 € TTC, dont le versement se fera sur présentation de factures acquittées,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010, compte 314-2042 – opération 9008.

37 - PARTICIPATIONS AU SYDEV

Le Conseil municipal décide le versement des participations correspondantes dont les crédits sont prévus au budget 2010 ; autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions à intervenir.

38 - GARANTIE D'EMPRUNT A VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS EN LOCATION ACCESSION

Le Conseil Municipal adopte les dispositions destinées à financer la construction de 3 logements en location accession.

39 - ZONE D'ACTIVITES EKHO 4 – CESSION DU LOT C2 A LA S.A.R.L. THIERRY FAUCHARD : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 42 DU 19 MARS 2009

Le Conseil municipal modifie la délibération n°42 du 19 mars 2009 en décidant de fixer le prix du lot C2 à 15,40 € HT/m² (parcelle cadastrée section XR n° 100, d'une contenance de 3245 m²).

40 - CESSION D'UNE PORTION D'UN TERRAIN SITUE ENTRE LA RUE DE L'ABBE FAVREAU ET LA RUE DE L'ETENDUERE A L'ASSOCIATION LE GRAND LOGIS (COLLEGE JEAN YOLE) – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal :

- constate la désaffectation de cette portion de terrain cadastrée AI 305p, jouxtant le terrain de sport,
- décide le déclassement du domaine public de cette portion de terrain (10 m² environ),
- décide la cession de ce bien déclassé (AI 305p) à l'association le Grand Logis (collège Jean Yole), moyennant le prix de 4 € / m²,
- autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, Me LEVAUFRE étant chargé de la rédaction de l'acte (frais de document d'arpentage à la charge de l'acquéreur).

41 - CESSION D'UNE PORTION D'UNE VOIE COMMUNALE – LIEU-DIT LA BELLETIERE – AUX CONSORTS EGRON – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal :

- prononce le déclassement d'une portion de la voie communale XP 98 (nouvelle numérotation : XP 163), d'une contenance de 95 m²,
- décide la cession de ce bien (XP 163) aux Consorts EGRON, moyennant le prix global de 380 €,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me DABLEMONT – DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte.

42 - ECHANGES ET CESSION DE PORTIONS DE TERRAINS AU LIEU-DIT LA MARIERE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal :

- prononce le déclassement des deux portions de terrains du domaine public,
- décide les échanges, cession et acquisition de biens tels qu'exposé ci-dessus,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte.

43 - ACQUISITION D'UN TERRAIN EN NATURE DE TAILLIS SIS LIEU-DIT LA DENEROUZE APPARTENANT AUX CONSORTS TEXIER

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition de ce terrain cadastré section D n° 12, d'une contenance de 2ha 01a, moyennant le prix global de 30 150 €,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT – DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte,
- prélève les crédits nécessaires au compte 823-2111 du budget principal 2010.

44 - ASSAINISSEMENT DES VILLAGES DE LA JONCHERE ET DE LA BELLETIERE – APPROBATION DU PROJET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal :

- décide la réalisation de travaux d'assainissement aux lieux-dits la Jonchère et la Belletière,
- approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution des marchés de travaux pour l'assainissement des villages de la Jonchère et de la Belletière selon une procédure adaptée,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution tel qu'il sera attribué par le pouvoir adjudicateur,
- prélève les crédits nécessaires sur les comptes suivants du budget assainissement :
 - pour la Jonchère :
 - travaux sur la station : 2313 / ASVI005,
 - travaux sur le réseau : 2315 / ASVI005.
 - pour la Belletière :
 - travaux sur la station : 2313 / ASVI006,
 - travaux sur le réseau : 2315 / ASVI006.

45 - ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DES HERBIERS – APPROBATION DU PROJET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal :

- approuve le principe de réalisation d'un tel diagnostic,
- approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché d'étude de diagnostic selon une procédure adaptée,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation tel qu'il sera attribué par le pouvoir adjudicateur,
- prélève les crédits nécessaires sur les comptes 2031 du Budget Assainissement.

46 - ASSAINISSEMENT – TRAVAUX DE REALISATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE VILLAGE DE LA JONCHERE - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX AVEC LA COMMUNE DE MOUCHAMPS

Le Conseil municipal de bien vouloir accepte la mutualisation des travaux d'assainissement à la Jonchère, sur les communes de Mouchamps et des Herbiers ; approuve le projet de convention et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint, à le signer.

47 - SUBVENTIONS KILOMETRIQUES AUX CLUBS NATIONAUX

Le Conseil municipal :

- suit les propositions de sa commission et donner son accord aux subventions sus-désignées,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 40 1-6574-SUBDEPL du budget primitif 2010, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports.

48 - SUBVENTIONS « HAUT-NIVEAU » AUX CLUBS NATIONAUX

Le Conseil municipal :

- suit les propositions de sa commission et donner son accord à la répartition ci-dessus,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports - compte 40 1-6574-SUBHAUTNIV.

49 - SUBVENTION A L'O.M.S. POUR L'ACQUISITION DE PETIT MATERIEL

Le Conseil municipal donne son accord au versement d'une subvention de 2 000 € à l'O.M.S. pour l'acquisition de petit matériel ; décide que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports - compte 40 1-6574-SUBFONC.

50 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES AUX CLUBS SPORTIFS

Le Conseil municipal suit les propositions de sa commission et donner son accord aux subventions sus-désignées ; autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions événementielles réservée aux sports compte 40 1.6574-SUBEVEN.

Le Conseil municipal suit les propositions de sa commission et donner son accord aux subventions sus-désignées ; autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions des clubs hors critères OMS réservée aux sports compte 40 1.6574- SUBHORSOMS.

Le Conseil municipal suit les propositions de sa commission et donner son accord au versement d'une subvention de 15 000,00€ à l'ACBV ; autorise M. le Maire à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions exceptionnelles réservée aux sports compte 40 1.6574- SUBEX.

Le Conseil municipal suit la proposition de sa commission et donner son accord au versement d'une subvention de 3 000,00€ au Comité départemental de la Vendée de Tennis ; autorise M. le Maire à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions exceptionnelles réservée aux sports compte 40 1.6574- SUBEX.

51 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES - ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

Le Conseil municipal fixe la participation des communes intéressées et autorise M. le Maire à faire recette des sommes correspondantes.

52 - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES - ANNÉE 2010

Le Conseil municipal :

- fixe à 1 212.49 € par élève en maternelle et 479.53 € par élève en élémentaire, la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2010,
- approuve le tableau de répartition,
- décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

53 - SUBVENTION AUX RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal :

- décide d'allouer une subvention de :
 - . 10 422.50 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles du Petit-Bourg,
 - . 16 543.00 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles d'Ardelay,
 - . 34 371.35 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles du Brandon et de Saint Joseph,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

54 - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA ROCHE SUR YON - ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

Le Conseil municipal donne son accord au versement d'une participation de 329,41 € à la Ville de la Roche sur Yon, pour un élève au titre de l'année 2008/2009, les crédits étant prélevés sur le compte 212.6558 du budget principal.

55 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA CREATION

Le Conseil municipal décide de verser la somme de 5000 € d'aide à la création à la compagnie Angel Garance.

56 - DENOMINATIONS DES SALLES DE LA TOUR DES

Le Conseil municipal approuve la dénomination des salles de la Tour des Arts.

57 - ANNULATION DU CONCERT DE RIDAN - REMBOURSEMENT DES BILLETS

Le Conseil municipal décide le remoursement des 275 spectateurs inscrits pour le concert de Ridan, pour un montant total de 3 770 €, les crédits étant prélevés sur le compte 33 2-6188 du budget du service culturel.

58 - SUBVENTIONS AUX GARDERIES ET CENTRES DE VACANCES

Le Conseil municipal :

- adopte les conclusions de la Commission et approuver les modes de calcul des subventions municipales aux garderies péri-scolaires et aux centres de vacances ;
- donne son accord pour le versement des régularisations 2009 et des acomptes 2010 pour chacun des 3 centres ;
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2010.

59 – AIDE AUX SINISTRES DE LA TEMPETE XYNTHIA

Le Conseil Municipal participe à la solidarité territoriale qui se met en place et d'aider les collectivités sinistrées de la tempête Xynthia en mettant à leur disposition des agents municipaux et du matériel et en octroyant une subvention d'un montant de 10 000 € qui sera versée sur un compte de l'association des Maires de Vendée spécialement dédié à cet effet.